

## Exercices de morphologie lexicale

Étudiez la formation des mots suivants (en gras) :

la **redépersonnalisation** – une **réinvincibilisation** – un **rudiment** – il a voulu récupérer son **avoir**, et il a fait le **choix** de réclamer son **dû** – une **démocrature** – un **glougloutement**

### La redépersonnalisation

Ce mot a été constitué par **dérivation** proprement dite, qui consiste en l'adjonction d'affixes sur une base, la base ultime étant le radical.

- Ici, le radical est le nom commun *une personne*.
- Par adjonction du suffixe d'adjectif *-el*, on obtient l'adjectif *personnel*, qui fait référence à ce qui concerne la personne.
- A partir de cet adjectif, on forme le verbe *personnaliser*, par ajout d'un suffixe verbal *-iser* (rappelons que la désinence d'infinitif seule n'est pas un suffixe, mais se comporte comme un suffixe de niveau zéro, puisqu'elle entraîne un changement de nature grammaticale). Ce verbe signifie « rendre personnel ». On notera un changement de forme, à l'écrit et à l'oral, concernant la voyelle du suffixe *-el*, qui passe à *-al*.
- Par adjonction du suffixe de nom *-ation*, on obtient le nom commun *personnalisation*, qui exprime l'action de personnaliser.
- L'ajout du préfixe *dé-*, préfixe privatif, ne change pas la nature, mais aboutit à une sorte de contraire ; ce préfixe aurait pu tout aussi bien se fixer sur le verbe précédent, pour exprimer l'idée de défaire ce qui avait été fait.
- Enfin, le préfixe de redoublement *re-* permet d'exprimer la répétition de l'action.

La *redépersonnalisation*, c'est l'action d'enlever à nouveau tout caractère propre à la personne.

### Une réinvincibilisation

Ce mot a été constitué par **dérivation** proprement dite, qui consiste en l'adjonction d'affixes sur une base, la base ultime étant le radical.

- Ici, le radical est le verbe *vaincre*.
- Par adjonction à la fois du préfixe de contraire *-in* et du suffixe d'adjectif *-ible*, exprimant une capacité, on obtient l'adjectif *invincible*. Une étape ayant été sautée (pas d'adjectif *vincible*), il s'agit d'une dérivation parasynthétique, avec en plus un changement de forme, puisque l'adjectif a été fait sur le verbe latin *vincere*.
- A partir de cet adjectif, on forme le verbe *invincibiliser*, par ajout d'un suffixe verbal *-iser* (rappelons que la désinence d'infinitif seule n'est pas un suffixe, mais se comporte comme un suffixe de niveau zéro, puisqu'elle entraîne un changement de nature grammaticale). Ce verbe signifie « rendre invincible ».
- Par adjonction du suffixe de nom *-ation*, on obtient le nom commun *invincibilisation*, qui exprime l'action de rendre invincible.
- Enfin, le préfixe de redoublement *re-* permet d'exprimer la répétition de l'action. On notera la légère modification phonétique, par l'utilisation de la variante *-ré*.

La *réinvincibilisation*, c'est l'action de rendre à nouveau quelqu'un impossible à vaincre.

### un rudiment

C'est un **mot simple**, un radical, un morphème lexical de base, qui n'a donc subi aucun procédé de formation. Seule l'histoire de la langue, en remontant au latin, serait susceptible d'expliquer la formation de noms comme *rudiment*, *élément*, *monument*, *sédiment*, mais ce n'est pas l'objet de la linguistique moderne.

### son avoir

Ce mot a été formé par **dérivation impropre**. C'est un procédé qui consiste à changer la catégorie grammaticale sans modification de forme.

Au départ, il s'agit d'un verbe à l'infinitif. On en a fait un nom commun.

Le verbe *avoir* est pris dans le sens de « posséder » (il ne s'agit pas ici de son utilisation comme auxiliaire de conjugaison). Son *avoir*, c'est donc ce qu'il possède, son argent, ses possessions.

## le choix

Ce mot a été formé par **dérivation inverse**, ce qui consiste à créer un nouveau mot en retranchant un élément à la fin d'un mot existant. On obtient donc un mot plus court à partir d'un mot plus long.

Ici, c'est au départ le verbe *choisir*, à partir duquel on forme le nom *choix* en ôtant la désinence verbale (l'aspect orthographique est hors-sujet). Il s'agit donc d'un déverbal.

Le nom obtenu exprime d'abord l'action de *choisir*, et peut éventuellement désigner l'élément qui est *choisi*.

## son dû

Ce mot a été formé par **dérivation impropre**. C'est un procédé qui consiste à changer la catégorie grammaticale sans modification de forme.

Au départ, il s'agit d'un verbe au participe passé, qui est la forme adjectivale d'un verbe, ici le verbe *devoir*. On en a fait un nom commun.

Ce mot désigne ce qui est dû à cette personne, l'argent qu'on lui doit.

## une démocratie

● Le premier élément est le nom **démocratie**. C'est un mot de **composition savante**, formé par l'assemblage de deux radicaux grecs, *demós*, qui signifie « le peuple » au sens politique du terme, et *kratos* (*kratein*), qui fait référence au pouvoir. S'y ajoute le suffixe *-ie*, qui permet de former un nom féminin, et de distinguer le pouvoir de celui qui l'exerce, ou qui en est partisan, ce qui constitue un élément dérivationnel final, fréquent en composition savante. La démocratie, c'est le pouvoir assumé par le peuple.

● Le second élément est le nom **dictature**. C'est un mot directement emprunté au latin *dictatura* au XIV<sup>ème</sup> siècle, nous n'étudierons donc pas davantage sa formation. En latin, il exprimait une magistrature extraordinaire ; en français, il exprime la concentration de tous les pouvoirs entre les mains d'un seul individu, ou d'un parti.

● Le mode de formation finale est le **télescopage** : il s'agit ici d'un **mot-valise**. On utilise le début, en fait la plus grande partie, du mot *démocratie* (*démocrat-*), que l'on assemble avec la dernière syllabe de *dictature*. La syllabe commune est *-at-*, dans laquelle la lettre *t* a la même prononciation [t] que dans *dictature*, et non la prononciation [s] de *démocratie*. On constitue donc un nouveau nom commun à partir des deux noms précédents.

Une *démocrature* est un régime officiellement démocratique, mais qui est en fait une dictature déguisée, par exemple par la manipulation, un scrutin faussé, l'absence de liberté politique. Ce néologisme est bien sûr un terme ironique.

## un glougloutement

Ce mot a été formé par **dérivation** proprement dite, soit l'ajout d'affixes sur un radical, mais on peut compter quand même deux étapes.

● Le radical est en effet **l'onomatopée** *glouglou*, qui imite le bruit de l'eau. C'est le procédé le plus basique de la langue, et sans doute le plus ancien de l'humanité. Cette onomatopée est utilisée comme nom commun : le *glouglou* de l'eau. Pour être complet, elle existe en bas latin sous la forme *glutglut*, et s'applique à la bouteille.

● Sur ce radical, on a formé d'abord le verbe *glouglouter* par l'adjonction d'une désinence verbale de premier groupe, avec une consonne *t* intermédiaire pour faciliter la prononciation entre deux voyelles. *Glouglouter*, c'est gargouiller, émettre un bruit de type *glouglou* (on remarquera que cela concerne aussi les dindes et les dindons). Ce verbe est attesté en 1569 chez Ronsard, et il a connu la forme *glougloter*. Puis, on a ajouté le suffixe *-ment* pour en faire un nom commun exprimant le fait de *glouglouter*, soit à peu près la même signification que l'onomatopée première. Ce nom commun se trouve chez Louis Pergaud (décédé en 1915), dans *Les Rustiques* (publié en 1921), à propos des bulles de gaz qui remontent de la vase ; c'est peut-être cet auteur qui l'a inventé, ou réinventé ; on retrouve le mot chez Blaise Cendrars en 1926, c'est cette dernière référence que donnent le TLF et le *Grand Robert*.